

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE LUNDI 3 JUIN 2019 À 20 HEURES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE  
JEAN-GUY-POIRIER.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

La conseillère Annie Lévesque, de même que les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Pier-Olivier Bujold, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**2019-06-03-01 Ouverture de la séance**

**2019-06-03-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté.

**2019-06-03-03 Lecture et adoption du dernier procès-verbal**

Après lecture, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 soit adopté.

**2019-06-03-04 Liste des déboursés du mois de mai**

Pour faire suite à l'étude de cette liste par les membres du Conseil; il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que cette liste au montant de 103 078,97 \$ soit acceptée.

Le Conseil prend acte de la liste dont les déboursés ont été effectués en relation avec les pratiques et les règles en vigueur à la Municipalité.

**2019-06-03-05 Correspondance (dons)**

Monsieur le maire procède à la lecture de la correspondance reçue concernant les hydrocarbures. Le Conseil statuera sur ce sujet lors d'une séance ultérieure.

Club de soccer Adréaline

Il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin qu'un don de 250 \$ soit versé au Club de soccer Adréaline de Caplan pour permettre d'offrir aux enfants de Saint-Siméon une activité à un prix abordable.

Droits et Recours Santé Mentale GÎM

Il est proposé par le conseiller Stéphane-Alexandre Blais qu'un don de 50 \$ soit versé à cet organisme en guise de soutien.

Secteur pastoral au CŒUR de la Baie

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de contribuer à la publication du feuillet paroissial des cinq paroisses du Secteur pastoral au « Cœur de la Baie » pour un montant de 275 \$.

Ces propositions sont toutes résolues à l'unanimité (des membres du Conseil).

**2019-06-03-06 Analyse de la vulnérabilité des puits  
Octroi du mandat**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon est desservie en eau potable par un réseau d'aqueduc alimenté par des sites de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donc, en vertu du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), transmettre au ministre, tous les 5 ans ou d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2021, un rapport signé par un professionnel contenant les renseignements prévus à l'article 68 et leurs mises à jour;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon a présenté une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme AKIFER pour la réalisation de cette analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de mandater la firme AKIFER pour la réalisation d'une analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 8 avril 2019, au montant de 10 135 \$ (taxes en sus).

**2019-06-03-07 Fonds d'aide aux initiatives régionales 2019**

Il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) qu'une demande soit soumise dans le cadre du programme FAIR 2019 pour une subvention à obtenir de 10 000 \$.

Pour la réalisation de ce projet, la Municipalité s'engage à injecter la mise de fonds exigée et désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de signataire pour cette demande et pour son suivi.

**2019-06-03-08 AccèsLogis – Programme supplément au loyer**

ATTENDU l'entente de gestion du supplément au loyer intervenue entre la Municipalité de Saint-Siméon et la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2018-06-04-13, la Municipalité de Saint-Siméon a confirmé sa participation financière pour trois (3) logements;

ATTENDU QUE, selon l'entente, la Municipalité de Saint-Siméon peut participer jusqu'à un nombre maximal de six (6) logements, dépendamment des besoins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité de Saint-Siméon confirme sa participation financière pour six (6) logements.

**2019-06-03-09 Remplacement de lumière de rues**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire procéder au changement de 30 lumières de rues pour l'année 2019;

ATTENDU les soumissions reçues pour le remplacement de 30 lumières de rues de type mini view Dell 54 watts avec photocell et installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annie Lévesque et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) de procéder au changement de 30 lumières de rues, selon les termes de la proposition soumise par Christian Fugère, entrepreneur électricien, le 3 mai 2019, au montant de 8 100 \$ (taxes en sus).

**2019-06-03-10 Signature de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et villes ont le pouvoir d'établir, de modifier et d'exploiter un service public de gestion des matières résiduelles favorisant leur réduction, leur valorisation et, à défaut, leur élimination;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et villes ont compétence pour confier à une personne l'exploitation de son système d'élimination ou de valorisation de matières résiduelles en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) et la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et villes locales présentes sur le territoire de la MRC d'Avignon et de Bonaventure jugent opportun d'utiliser ces pouvoirs collectivement dans le but d'en faire bénéficier les générateurs de matières résiduelles occupant leurs territoires;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et villes locales considèrent que le véhicule le plus approprié pour atteindre leurs objectifs en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles est une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, les municipalités et villes locales souhaitent se constituer en une régie intermunicipale au moyen d'une entente à être conclue entre les parties, tel que permis aux articles 14.8 et 569 et suivants du Code Municipal (L.R.Q., c. C-27.1 et des articles 468 à 469.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), cette régie devant porter le nom de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente relatif à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a été présenté aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Sarrazin et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon accepte les dispositions du projet d'entente ci-joint relativement à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure;

QUE monsieur le maire, Denis Gauthier, et madame Nathalie Arsenault, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer cette entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure au nom de la Municipalité de Saint-Siméon.

**2019-06-03-11 Demande de dérogation mineure (149, route Arsenault)**

Les propriétaires désirent construire un garage isolé ayant une superficie de 139,4 m<sup>2</sup> alors que le maximum permis ne doit pas excéder 75 % de la superficie au sol de la maison (donc 90,7 m<sup>2</sup>), et une hauteur de murs de 3,6 m alors que le maximum permis est de 3 m.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure au niveau du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement cause des préjudices sérieux au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne porte pas atteinte aux droits de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le terrain derrière le garage est non constructible, car il est zoné agricole;

CONSIDÉRANT QUE le garage sera construit dans un boisé, donc peu visible par les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur totale du garage n'excèdera pas la hauteur totale de la résidence;

ET compte tenu de l'avis du comité consultatif d'urbanisme donné le 22 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 785 754 du cadastre du Québec, **CONDITIONNELLEMENT** à ce qu'aucun autre garage isolé ne soit construit sur ce terrain.

### **2019-06-03-12 Approbation d'un plan de lotissement Lot 5 595 360**

ATTENDU la demande pour l'émission du permis de lotissement numéro 5055-19-22;

ATTENDU le plan cadastral parcellaire déposé par Guillaume Lapierre, arpenteur-géomètre, minute 1091;

ATTENDU QUE ce projet de lotissement crée un chemin privé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'approuver le projet de lotissement affectant le lot 5 595 360 du cadastre du Québec.

### **2019-06-03-13 Autres sujets**

Aucun autre sujet traité.

### **2019-06-03-14 Période de questions**

Les commentaires et questionnements soulevés concernent le début des travaux de réfection de la rue Bélanger, les dépôts de matériaux de construction sur des propriétés privées et les modalités entourant le projet de constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

Une douzaine de personnes étaient présentes.

### **2019-06-03-15 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Annie Lévesque propose la levée de la séance, il est 21 h 25.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale